

Anglais d'Angleterre. — Motion de lord Ashley.
Nous avons déjà dit hier, que la chambre des communes avait repoussé à la majorité de 202 voix contre 68, la motion de lord Ashley. Cette motion avait pour but de présenter une adresse à l'empereur pour demander le rétablissement des Emirs du Scinde. Le développement de cette motion, lord Ashley, qui du reste, appartient à la gauche du cabinet actuel, a énuméré tout ce que le gouvernement anglais dans l'Inde envers ces malheureux princes, qu'il a traités dans toutes les circonstances, s'étaient montrés les fidèles alliés de l'Angleterre. Lord Ashley a donné ensuite lecture d'une lettre adressée au *Morning Chronicle*, par sir Henri Pottinger, par laquelle ce brave officier, qui a fait la campagne qui s'est terminée par le détronement des Emirs, déclare que la conduite du gouvernement a été dans cette circonstance, de nature à mériter les éloges et la reconnaissance de la nation anglaise.
M. Roebuck a présenté un amendement qui n'a pas été appuyé et par lequel l'honorable membre a essayé de jeter tout le poids des affaires du Scinde sur lord Auckland et les gouverneurs ses prédécesseurs, et d'établir que la conduite de lord Elphinstone, le gouverneur actuel, n'a été que la conséquence de la faute des autres, et des torts de ceux qui, avant lui, avaient jeté la politique anglaise dans une fautive voie. L'honorable représentant de Bath a, dans un discours qui a duré plus de trois heures, fait un triste tableau de la politique anglaise dans l'Inde depuis la fin du siècle dernier jusqu'à aujourd'hui. Son amendement n'ayant pas été appuyé, n'a pas été mis en discussion.
R. Peel a combattu la motion principale de lord Ashley; il a déclaré que le gouvernement prendrait en considération la question de la cession des terres dans laquelle se trouvent les Emirs du Scinde et qu'ils seraient traités avec tous les égards dus à leur ancienne position; mais que vouloir songer à les rétablir sur le trône, ce serait jeter un blâme direct sur la conduite du gouvernement de l'Inde, ce qui serait une haute imprudence et nuirait à l'influence et à la considération dont a besoin le nom anglais sur les nombreuses populations qui obéissent à son autorité dans cette vaste partie de l'Asie.
Sir R. Peel a ajouté, qu'il est fort difficile d'observer, dans les relations avec les peuples de l'Inde, des principes de politique abstraits, et tout au plus applicables aux états civilisés, et qu'en tout cas, la soumission du Scinde, était de la plus haute importance, surtout pour le commerce anglais sur l'Indus.
La chambre a ensuite passé à la division et a repoussé la motion de lord Ashley; lord J. Russell s'est également prononcé contre cette motion.

Transit du bétail par la Belgique.
Quelques rares organes de la presse belge continuent à demander, le retrait de l'arrêté royal du 23 septembre, autorisant le transit du bétail par le chemin de fer. Malheureusement, leurs arguments, bien plus spéciaux que solides, ne résistent pas à un examen, un peu sérieux du véritable état de la question. L'*Indépendance* ne peut ce matin en des termes aux adversaires de l'arrêté du 23 septembre:
« Nous avons fait remarquer la diminution énorme qu'a éprouvée le transit du bétail, assez considérable dans les premiers moments de la mise à exécution de l'arrêté du 23 septembre, son chiffre est tombé successivement, dans l'espace d'une quinzaine, de 407 têtes à 94, puis à 58 et n'a plus été que de 14 têtes dans la première quinzaine de janvier.
« Aujourd'hui, nous apprenons qu'il y a eu encore une nouvelle diminution dans la dernière quinzaine de janvier, que du 16 au 31 il n'y a eu aucun transit de bétail, et cela, en présence de l'éventualité du retrait de l'arrêté, éventualité qui aurait dû encourager les éleveurs hollandais à multiplier leurs expéditions, et à presser de profiter des avantages que cet arrêté leur procure, à ce qu'on dit. Nous sommes curieux de voir si en présence de ces faits, M. le ministre des finances cédera aux injonctions qui lui sont faites pour rétablir la prohibition.
« Il y a eu de plus dans la diminution que nous signalons sur le transit, comme cette diminution renferme la preuve irréfutable de l'exagération des plaintes adressées aux chambres, on ne devrait pas ignorer, dit l'*Annuaire* de Bruges, qu'une fois le bétail, livré à la consommation, a été engraisé dans les herbages et une autre partie dans les distilleries. Le bétail engraisé des herbages est livré à la consommation dans le courant des mois d'octobre et de novembre, et celui qui reçoit l'en-

graisement dans les distilleries ne peut l'être que dans le mois de février. Et cela par une raison toute simple, c'est que les distilleries ne commencent leurs travaux avec activité qu'en novembre, de septembre et d'octobre, et qu'il faut au bétail quatre ou cinq mois d'étable afin que l'engraissement soit complet. Au mois de février commence l'engraissement d'une deuxième série; on met à la crèche du tout jeune bétail qui sera livré à la consommation vers la fin d'avril et au commencement de mai.
« Nous en sommes fâchés pour l'*Annuaire* et pour le *Journal de Bruxelles* qui a fait la même observation; mais cette explication ne soutient pas le moindre examen. En effet, en Belgique et en France, aussi bien qu'en Hollande, il n'y a que deux manières d'engraisir le bétail, c'est de l'engraisir dans les herbages ou dans les distilleries. Or, s'il était vrai qu'il y eût un intervalle entre l'engraissement dans les herbages et celui qui a lieu dans les distilleries, cet intervalle devrait se faire sentir partout. Il faudrait qu'il y eût interruption générale d'importation et d'exportation pendant le mois de janvier, que les marchés fussent dépourvus entièrement de bêtes grasses, et chacun sait qu'il n'en est pas ainsi.
« Les causes indiquées pourraient expliquer tout au plus un ralentissement dans les exportations, mais non une suppression presque complète. A qui donc fera-t-on croire qu'à l'époque de l'année où la consommation de la viande est la plus considérable, à l'époque des fêtes et des dîners, en plein carnaval, les bêtes grasses manqueraient sur les marchés? L'observation qui nous est opposée aurait quelque fondement, si l'on pouvait y joindre des états constatant que dans le mois de janvier, l'importation du bétail hollandais en Belgique a été nulle, et que l'exportation du bétail belge en France l'a été également. Mais nous défions les journaux, qui ont voulu atténuer l'effet du mouvement de décroissement du transit, de rien trouver dans le mouvement international qui donne du crédit à leur observation. Si, nonobstant la transition des modes d'engraissement, les éleveurs hollandais ont pu importer du bétail en Belgique, dans le mois de janvier comme dans les mois précédents, ils auraient pu assurément le faire passer en transit pour la France. Si nos éleveurs ont pu, dans le mois dernier, fournir les marchés de Lille, en y continuant leurs exportations, les éleveurs hollandais, qu'on dit nos maîtres, auraient pu également contribuer à l'approvisionnement de ces marchés. Si le transit a cessé, c'est donc uniquement parce que les éleveurs hollandais auront reconnu qu'il ne leur procurait pas tous les avantages espérés au premier abord; parce qu'il leur aura suffi d'une expérience de quelques semaines pour se convaincre que nos éleveurs, malgré la liberté du transit, peuvent rester maîtres des marchés du département du Nord.

Etats-Unis et Texas.
Les nouvelles des Etats-Unis apportées par le paquebot *Sylvie-Grasse*, sont du 18 janvier. Elles offrent un grand intérêt. Les Etats-Unis sont décidément entrés dans le système protecteur. La Pennsylvanie, qui autrefois s'était si fermement prononcée en faveur de la liberté du commerce, s'est couverte de fabriques et marche en tête de ceux qui réclament un tarif élevé. Ce n'est plus seulement dans la vue de procurer au trésor fédéral un revenu suffisant que les droits de douanes seront maintenus; c'est dans le dessein, maintenant avoué, de défendre le travail national contre le travail étranger. Cette combinaison nous semble prématurée; l'Amérique n'en est pas à chercher de l'emploi pour les bras que l'agriculture ne peut occuper; c'est à peine si dans un siècle elle se trouverait en face de cette nécessité. Mais les Etats-Unis sont convaincus que l'Angleterre cherche à produire elle-même ses cotons dans l'Inde, et ils veulent absolument se créer un marché intérieur, afin que si la Grande-Bretagne distingue un jour entre le coton esclave et le coton libre, les états du Sud ne soient pas pour leurs cotons dans la position où se trouve le Brésil pour ses sucres. C'est sans doute prévoir les malheurs d'un peu loin.
Toutefois, dans la mesure que prend l'Amérique il y a au fond de la prudence. Disons aussi qu'il y a de la haine pour l'Angleterre. Les Etats-Unis supportent impatiemment l'existence de colonies anglaises sur le continent américain. Là est la cause principale des difficultés sans cesse renaissantes entre les deux puissances. La question du territoire d'Orégon se lie à celle de l'émancipation du Canada. L'Europe ne doit plus avoir aucun droit de possession ou de suzeraineté sur le continent d'Amérique. Napoléon avait implicitement admis ce principe en cédant la Louisiane aux Etats-Unis. Les îles seules de l'Amérique ne sont point disputées à la colonisation par les Américains.

La possession du territoire d'Orégon n'est plus le seul motif actuel de guerre entre l'Union et la Grande-Bretagne. M. Packenham est peut-être muni de pouvoirs assez larges pour plâtrer ce différend, qui reparaitra bientôt. Mais voici une autre question qui menace sérieusement la paix. Les deux chambres du Texas ont accueilli avec des acclamations unanimes une proposition de réunion avec les Etats-Unis. L'on ne doute pas que cette proposition ne soit convertie en résolution à une immense majorité, et que le congrès américain ne lui fasse un accueil favorable. Le message du président Tyler est, comme on sait, fort explicite à ce sujet. Dans ce cas, l'Angleterre ne pourrait se résigner sans avouer que ses plaies intérieures lui interdisent le mouvement. Cette situation, par tout menacée, explique, ainsi que nous l'avons déjà dit, les avances de l'Angleterre envers les Etats-Unis.
La nomination de M. Van Buren à la présidence est annoncée comme à peu près certaine. M. Van Buren a des idées fort modérées en matière de douanes, et si cela dépendait de lui, il baisserait le tarif; mais un président des Etats-Unis est impuissant contre l'opinion. Il convient donc de ne nous faire aucune illusion. Les Etats-Unis sont entrés dans le système protecteur, et ils y resteront au grand dommage du commerce européen.

Bourse d'Amsterdam, du 12 février.
Les intégrales inclinaient encore aujourd'hui à la baisse, cependant par suite de quelques demandes, ils sont restés à leur cours d'hier; les autres fonds nationaux, avec peu d'affaires, se soutiennent. Les actions de la Société de Commerce étaient fort demandées et leur cote a éprouvé une hausse d'un P. C., les actions du chemin de fer hollandais se sont relevées de leur dernière baisse.
L'aspect des fonds étrangers était très-défavorable; tous étaient offerts à de plus bas prix. Toutefois il n'existe, que nous sachions, aucun motif qui justifie cette baisse. Les portugais, après avoir incliné à la baisse sont restés à leur cours d'hier; les fonds russes étaient offerts.
Cours de l'argent: prêt à garantie 2 1/2%; prolong. 2 1/2%; escompte 2 1/2%.
Derniers prix à 5 heures: 2 1/2% 55 P.; Holl. 5% 100 P.; Société de Commerce 141; Ardoin 21.
(Handelsbl.)

EXTERIEUR.
FRANCE.
PARIS, le 11 février. On remarquait ce matin un mouvement extraordinaire à l'ambassade d'Espagne et au ministère des affaires étrangères. Le bruit est répandu que l'insurrection a fait des progrès très-sérieux dans plusieurs villes du midi de l'Espagne, et qu'Olozaga qui était resté en Portugal, est venu se mettre à la tête des insurgés. Il est difficile du reste de savoir au juste ce qui se passe en ce moment à Madrid.
— Demain, dit-on, M. le prince de Joinville doit partir pour Toulon. Aujourd'hui à midi, un fourgon emportait ses bagages.
— On lit dans le *Journal des chemins de fer*: « Le conseil des ministres s'est réuni mardi, mercredi et jeudi derniers, pour délibérer spécialement sur la question des chemins de fer. La discussion de chacun de ces trois jours, a été fort longue, et cependant rien n'est encore définitivement arrêté.
« On assure toutefois que la majorité serait disposée à demander que le gouvernement termine entièrement la ligne de Belgique, en abandonnant à l'industrie privée l'embranchement sur l'Angleterre qui serait décidée par Boulogne ou par Calais, selon qu'il se présenterait une compagnie pour l'une ou l'autre direction; les autres lignes seront concédées dans l'esprit de la loi du 12 juin.
« Un individu mystérieux, condamné par le tribunal de Nantua pour vagabondage, sous le nom politique d'Eugène Chanvin, et qu'on suppose être un affilié important de quelque association, va être amené à Paris, en vertu d'ordres émanés des ministères de l'intérieur et de la justice.
— Les députés légitimistes flétris viennent de se faire composer une médaille en leur honneur par M. Borel, graveur.
Nous apprenons aussi qu'il circule en ce moment dans le faubourg St.-Germain, une médaille en bronze d'un très-grand module représentant la face de Henri IV et celle de Henri V (le duc de Bordeaux), placées l'une par-dessus l'autre.
— Voici le texte de la proposition déposée par M. Ganneron, le 3 février 1842, et par M. de Remusat, le 9 février 1844:
Article 1^{er}. Les membres de la chambre des députés qui ne sont pas fonctionnaires publics salariés, au jour de leur élection, ne peuvent le devenir pendant qu'ils font partie de la chambre, et un an après l'expiration de leur mandat.
2. Cette disposition ne s'applique pas aux fonctions
1^o De ministre;

vous ne me comprenez pas, je n'ai plus rien à vous dire.
— L'avait comprise, il devinait bien que cette jeune fille venait, non pour lui offrir sa main et sa fortune. Mais le doute, le doute odieux, le doute qui fait du bonheur de soi-même un sacrifice; il ne croyait pas encore à l'homme qui priait devant lui.
— Reprit-il tristement, je vous comprends; oui, je sais ce que vous voulez dire. Oh! je vous le disais bien que vous êtes noble et bonne, que vous êtes sage et grande... ah! c'est une vertu qui n'a rien de comparable au bonheur, et que vous n'avez pas trop... c'est trop... non le malheur n'est pas un droit à un sacrifice, vous ne l'accomplirez pas... vous ne le devez pas... je serais un méchant de l'accepter.
— Mais pourquoi donc?
— Pourquoi, dit Silvestre... il prit la main de Sabine et lui dit:
— Oh! c'est que ce n'est pas cela que je voudrais de vous... C'est que... moi pauvre, je vous voudrais pauvre... je voudrais... ah! comprenez-moi, et ne vous offensez pas. Seriez-vous ici, dites-moi, si jamais votre père avait rencontré le mien?
Sabine regarda Silvestre en face, et lui répondit d'une voix entrecoupée:
— Je ne sais pas... Je ne puis vous dire si l'on serait ainsi... Mais ce que je puis vous affirmer, Silvestre, c'est que j'y suis de ma volonté, c'est que j'y suis de mon cœur... m'a dit d'y venir... Mais vous voyez bien pourquoi j'y suis.
— Silvestre se leva et parcourut la chambre dans une agitation extrême.
— Ce que de l'ambour? dit-il, est-ce une pitié exaltée qui la trompe? Ce marquis m'a dit qu'elle m'aimait: mais peut-être parce qu'elle souffrait devant lui de ma misère; il aura été jaloux, il lui aura reproché sa condition, comme une tache sur son front, et elle-même alors aura donné un nom qui n'est pas vrai à la pitié qu'elle a de moi? Oh! la devoir de l'ambour? dit-il, est-ce une pitié exaltée qui la trompe?
— Oh! c'est que ce n'est pas cela que je voudrais de vous... C'est que... moi pauvre, je vous voudrais pauvre... je voudrais... ah! comprenez-moi, et ne vous offensez pas. Seriez-vous ici, dites-moi, si jamais votre père avait rencontré le mien?
Sabine regarda Silvestre en face, et lui répondit d'une voix entrecoupée:
— Je ne sais pas... Je ne puis vous dire si l'on serait ainsi... Mais ce que je puis vous affirmer, Silvestre, c'est que j'y suis de ma volonté, c'est que j'y suis de mon cœur... m'a dit d'y venir... Mais vous voyez bien pourquoi j'y suis.
— Silvestre se leva et parcourut la chambre dans une agitation extrême.
— Ce que de l'ambour? dit-il, est-ce une pitié exaltée qui la trompe? Ce marquis m'a dit qu'elle m'aimait: mais peut-être parce qu'elle souffrait devant lui de ma misère; il aura été jaloux, il lui aura reproché sa condition, comme une tache sur son front, et elle-même alors aura donné un nom qui n'est pas vrai à la pitié qu'elle a de moi? Oh! la devoir de l'ambour? dit-il, est-ce une pitié exaltée qui la trompe?
— Oh! c'est que ce n'est pas cela que je voudrais de vous... C'est que... moi pauvre, je vous voudrais pauvre... je voudrais... ah! comprenez-moi, et ne vous offensez pas. Seriez-vous ici, dites-moi, si jamais votre père avait rencontré le mien?
Sabine regarda Silvestre en face, et lui répondit d'une voix entrecoupée:
— Je ne sais pas... Je ne puis vous dire si l'on serait ainsi... Mais ce que je puis vous affirmer, Silvestre, c'est que j'y suis de ma volonté, c'est que j'y suis de mon cœur... m'a dit d'y venir... Mais vous voyez bien pourquoi j'y suis.
— Silvestre se leva et parcourut la chambre dans une agitation extrême.
— Ce que de l'ambour? dit-il, est-ce une pitié exaltée qui la trompe? Ce marquis m'a dit qu'elle m'aimait: mais peut-être parce qu'elle souffrait devant lui de ma misère; il aura été jaloux, il lui aura reproché sa condition, comme une tache sur son front, et elle-même alors aura donné un nom qui n'est pas vrai à la pitié qu'elle a de moi? Oh! la devoir de l'ambour? dit-il, est-ce une pitié exaltée qui la trompe?

— Qu'est-ce donc? dit Sabine effrayée.
— J'accepterai vos bienfaits, dit Silvestre; je prendrai, ajouta-t-il en baissant les yeux, je prendrai comme créancier ce que vous ne savez comment me rendre... et ce que vous me rendrez en vous sacrifiant... et alors vous serez heureuse... alors...
— Que dites-vous? s'écria Sabine.
— Ah! croyez-moi, reprit Silvestre, je fais pour vous ce que je croyais impossible de faire.
— Sabine était étonnée; elle comprenait bien que Silvestre n'osait espérer à son amour, et elle se sentait impuissante à le lui persuader. Elle essaya cependant encore par un dernier mot:
— Vous savez, lui dit-elle, que j'ai rompu ce matin mon mariage avec M. de Bellestar?
— Ah! merci... merci pour vous! s'écria Silvestre; car c'eût été le malheur de votre vie entière. Cet homme ne voyait de vous que votre beauté éclatante, que votre esprit brillant, que votre vertu sévère. Il n'avait rien compris de votre cœur; rien de ce qui le fait bon et indulgent, rien de ce qui le fait fier et généreux, rien de ce qui fait que vous semez le bonheur autour de vous, rien de ce charme qui pénètre et qui ravit, rien de ce qui fait que sous l'empire de votre présence on croit à la bonté de Dieu, et qu'on voudrait croire au bonheur, si on n'était marqué pour souffrir. Oh! ne l'épousez pas! reprit Silvestre en levant la voix. C'est bien, et maintenant... je suis libre.
Sabine avait écouté Silvestre dans un ravissement avide. Enfin son cœur ébloui, sa passion parlait; elle lui dit:
— Oui! et je suis libre aussi!
— Mais elle n'avait pas compris le sens de ce mot dans la bouche de Silvestre. Ce mot: « Je suis libre! » voulait dire: « Maintenant je puis aller à la rencontre de cet homme, et j'irai sans crainte de la mort qu'il peut me donner; car il n'aura pas le trésor que j'aurai perdu. Si c'est moi qui le tue, je n'aurai rien; pas alors qu'on puisse m'accuser d'avoir arraché une chance de bonheur à la vie de cet ange. » Telle était la pensée de Silvestre lorsque Sabine, lui tendant la main, lui dit:
— Je suis libre aussi!
A ce moment elle était si radieuse, si suppliante à la fois... elle se jetait à son amour avec une innocence si ardente et un amour si franc, et si ouvert, que Silvestre crut enfin qu'elle l'aimait... qu'elle l'aimait un peu; et à cette pensée, il se sentit palir et trembler. « Oh! si dit-il, si je venais à mourir, à mourir aimé d'elle... » Il fut pris d'une affreuse fièvre, il se sentit fléchi, il eut peur du combat qui l'attendait, et, après être déshabillé au moment sous cette affreuse torture, il se releva en s'écriant:

— Non... non... c'est impossible... taisez-vous... ayez pitié de moi... non... non... vous ne m'aimez pas... ce n'est pas vrai... et puis... vous ne savez pas...
— Il cherchait des raisons pour la repousser, et lui jeta piteusement tout ce qui se présentait à son esprit.
— Non... que dira-t-on?... M. de Proisy et Mlle Durand... ce serait affreux... on vous calomnierait... on m'accuserait... ce serait un malheur... un malheur irréparable...
— Il se prit à pleurer... et il s'écria:
— Sabine, je souffre pour souffrir, moi... soyez heureuse!... et si l'on vous fait une pitié... elle est à vous... mais...
— Sabine, confuse, avait baissé les yeux; une pâleur mortelle avait succédé à l'animation de ses traits... elle comprimait une horrible douleur. Silvestre s'en aperçut, et tombant à ses pieds, il lui dit:
— Mais qu'avez-vous, mon Dieu!... Je vous ai offensée; je vous ai fait du mal... Ah! parlez... que voulez-vous? Je vous aime... je vous aime comme un insensé... Parlez, mon Dieu! que puis-je faire?
— Rien, Monsieur, lui dit froidement Sabine... rien... A votre tour je vous ai compris.
— Elle se releva; il voulut la retenir. Elle retira sa main avec un geste glacé, et s'éloigna.
— Ah! mon Dieu, se dit Silvestre, qu'est-ce donc que j'ai fait?
— Et il resta anéanti, brisé, incapable de se rendre compte de tout ce qui venait de se passer!
— Quant à Sabine, elle courut dans son appartement. Mme Simon l'y attendait. En la voyant arriver pâle, bouleversée, sa tunique courut à elle.
— Qu'y a-t-il donc? s'écria-t-elle.
— Oh! quelle honte! dit Sabine, les dents serrées et le regard fixe.
— Il m'aime! s'écria Sabine avec un affreux déchirement; mais il refuse. M. de Proisy ne peut pas...
— Il ne t'a pas de mal!
— Il me l'a dit, répartit Sabine avec une amère fierté.
— Mais...
— N'en parlez plus, reprit Sabine; n'en parlons jamais... jamais... je vous en prie... C'est assez d'un coup pareil pour en mourir.
— Mme Simon fut si épouvantée de l'accident dont Sabine prononça ces dernières paroles, qu'elle n'eût point; mais elle ne voulut pas la laisser seule dans ce premier moment, et elles demeurèrent ensemble sans parler, mais pleurant toutes deux.
(La suite à demain.)

- 2° D'ambassadeur et ministre plénipotentiaire ;
- 3° De sous-secrétaire d'état ;
- 4° De directeur général ;
- 5° De procureur-général à la cour de cassation et à la cour des comptes ;
- 6° De procureur-général à la cour royale de Paris ;
- 7° De commandant-en-chef de la garde nationale de Paris ;
- 8° De gouverneur des possessions françaises en Afrique ;
- 9° De grand chancelier de la Légion d'Honneur ;
- 10° De gouverneur de la banque ;
- 3. L'interdiction prononcée par l'art. 1er n'est pas applicable aux députés qui entreraient dans les fonctions publiques après en être sortis pendant la durée de leurs fonctions législatives.
- 4. Les députés qui exercent des fonctions publiques salariées au moment de leur élection, ne peuvent être promus, sauf les cas prévus par l'art. 2, qu'à des fonctions d'un degré immédiatement supérieur et dans l'ordre hiérarchique et régulier des services publics auxquels ils appartiennent.
- 5. Il y a incompatibilité entre les fonctions de député et celles : 1° De procureur-général, d'avocat-général, et de substitut du procureur-général près les cours autres que la cour de cassation, la cour des comptes et la cour royale de Paris. 2° De procureur du roi, de substitut du procureur du roi des tribunaux de première instance ; 3° D'ingénieur-en-chef et ordinaire de département ; 4° De secrétaire-général, directeur, chef de division et employé des ministères.
- 6. Les présidents et juges des tribunaux de première instance ne pourront être élus députés par le collège électoral de l'arrondissement dans lequel ils exercent leurs fonctions.
- 7. Ces dispositions seront mises en vigueur à l'époque des prochaines élections générales.

BELGIQUE.

Le *Moniteur* publie l'extrait suivant du dernier rapport du consul belge à M. le ministre des affaires étrangères, sur la colonie de Santo-Thomas. Ce rapport est du 12 novembre dernier. La santé constante de tous les colons, dit le consul, proteste hautement contre les accusations dont la côte de Santo-Thomas a été l'objet, et, pour ma part, je désire jouir toujours d'un semblable climat ; car il est impossible d'en trouver un qui suive moins de changement. Ce climat ne le cède en rien à celui de Constantinople par la régularité de la température.

Le consul belge annonce en même temps, que le mécontentement causé par le défaut d'ordre, par la privation de beaucoup d'objets nécessaires, a cessé ; que selon les instructions de la compagnie, un conseil colonial, sous la présidence du père Walle, a pris jusqu'à l'arrivée du nouveau directeur, la direction de la colonie, où l'ordre troublé d'abord est rétabli. Le consul regrette de ne pouvoir, entrer dans les détails sur les productions qui peuvent servir à la vie matérielle. Elles sont nombreuses, et chaque jour les colons découvrent de nouvelles ressources dans les racines et les plantes dont ils ignorent les noms. M. Cloquet espère donner, par le courrier de la Havane, des renseignements étendus sur les travaux commencés et sur ceux qui restent encore à faire.

Une grande et utile idée vient de germer dans le sénat. Ses résultats peuvent être très-féconds pour le pays, si les hommes appelés à concourir à son développement, veulent réellement prendre à cœur les intérêts de la nation belge. Voici la proposition qui a été déposée hier, sur le bureau du sénat et qui sera discutée dans une de ses plus prochaines séances :

Il sera nommé dans le sein de l'assemblée, une commission spéciale de cinq membres ; cette commission aura pour mission d'étudier toutes les questions qui se rattachent au commerce, à l'industrie et à l'agriculture ; au besoin elle sera chargée du même travail ; elle soumettra au sénat un rapport sur le résultat de ses études et présentera, s'il y a lieu, un système commercial, qui puisse apporter toutes les améliorations désirables, à l'état de malaise du commerce et de l'industrie, en conciliant les intérêts de ceux-ci avec ceux de l'agriculture, qui doit être une des bases les plus solides de notre économie sociale.

Un journal de l'opposition, l'*Observateur*, est d'avis, que la proposition que l'on vient de lire, ne dénote pas, de la part des honorables sénateurs qui l'ont signée, une grande confiance dans le ministère, puisque ce serait au gouvernement à remplir la tâche, dont il s'agit ici.

L'*Observateur* remarque encore que la plupart des signataires de la proposition sont bien loin d'être hostiles au ministère, qu'on ne peut leur supposer l'intention de chercher à lui susciter des embarras, qu'une impérieuse nécessité a pu seule les pousser à un acte qui constitue une sorte d'empiétement sur les attributions naturelles du gouvernement, mais que quand de pareils hommes se décident à poser un acte qui tend à faire passer l'administration dans les chambres, leur démarche accuse l'insuffisance du ministère et est la meilleure preuve qu'il est au-dessous de la tâche.

VARIÉTÉS.

MISSIONS PROTESTANTES DANS L'AFRIQUE MÉRIDIIONALE.

(Suite.) Voir notre numéro d'hier.)
Une aventure très-motivée dramatique est celle qui arriva à un indigène de la nation de Béthanie. Étant en chasse un

matin, il s'arrêta près d'un étang, où il espérait tuer quelques antilopes. N'en trouvant pas, il étancha sa soif, et comme le soleil était haut, il s'arrêta, se coucha sur un rocher qui formait une sorte de lit de camp, et au bas duquel croissaient des buissons épineux, fuma sa pipe et s'endormit. Ce sommeil ne fut pas long ; la chaleur, qu'augmentaient les réverbérations du rocher, rendait cette couche incommode et dangereuse ; l'homme se réveilla. Qu'on juge de son effroi quand il aperçut devant lui, à peu de distance de ses pieds, un lion accroupi qui tenait ses yeux fixés sur les siens. Ce malheureux resta immobile et glacé pendant quelques minutes, puis, recouvrant sa présence d'esprit, il s'efforça à se saisir de son fusil qu'il avait déposé à ses côtés avant de s'assoupir. Quoique ce mouvement fût fait avec précaution, le lion parut en comprendre le sens, et il se mit à pousser un rugissement horrible. L'homme reprit alors son immobilité et le lion se calma. A diverses reprises ce manège recommença : toutes les fois que le naturel étendait le bras, le lion entrait dans des colères terribles ; il fallait s'arrêter sous peine d'être dévoré. La situation de cet infortuné devenait intolérable. Le rocher sur lequel il reposait formait un talus lisse et rapide que le soleil chauffait de ses rayons, et qui peu-à-peu devenait ardent comme un brasier. Impossible d'y appuyer longtemps les pieds ; il fallait à chaque instant alterner pour pouvoir supporter le contact de la pierre. Le jour s'écoula ainsi, la nuit également, et le lion ne quitta pas la place. Le soleil se leva de nouveau, et les pieds étaient endoloris au point d'être devenus insensibles. Dans l'après-midi, le lion se leva et se dirigea vers l'étang situé à quelques pas de distance ; mais, tout en marchant, il continuait à regarder si l'homme ne faisait pas un mouvement, et le voyant porter la main vers son fusil, il fit un bond terrible et poussa un cri comme s'il allait le mettre en pièces. Il fallut encore se condamner à l'immobilité. L'animal se rendit à la mare d'eau, s'y désaltéra, et revint prendre son poste au pied du rocher. Une autre nuit s'écoula dans les mêmes transes ; et ce fut le lendemain seulement que le lion, attiré de nouveau vers l'étang, y entendit quelque bruit et se perdit dans les bruyères. Le patient put alors se lever, saisir son fusil et marcher vers le réservoir, où il but à grands traits. Il regarda ses pieds, ils étaient brûlés, et la peau s'en détachait par larges lamelles. Mourant de besoin et couvert de plaies, il se traîna jusqu'au sentier voisin, où un passant le recueillit. Une maladie affreuse fut la suite de cette aventure, et il n'en réchappa que mutilé.

Un autre naturel se tira plus heureusement d'une aventure semblable et revint encore de plus loin. Il était en chasse avec douze compagnons : le soir venu, ils ramassèrent des broussailles, les allumèrent et se couchèrent en cercle autour du feu. Quand la flamme fut éteinte, un lion se glissa au milieu de cette troupe endormie, prit un homme par les épaules et l'emporta à quelque distance. Les autres naturels, réveillés par le bruit, sautèrent sur leurs armes, et ne sachant pas qu'un des leurs se trouvait dans une situation aussi critique, firent feu dans la direction qu'avait prise l'animal. Le hasard voulut qu'une balle atteignit le lion ; il ouvrit la mâchoire pour rugir, et laissa échapper sa victime, qui se mit à fuir du côté de ses compagnons, en leur criant : « Ne tirez pas, de tirez pas ! » Le pauvre diable en fut quitte pour quelques marques que les dents du terrible animal avaient gravées sur ses épaules. Il n'est pas rare que le lion, ordinairement si courageux, donne des témoignages de poltronnerie. Un Européen, ayant fait inopinément la rencontre de l'un de ces animaux, tomba en défaillance et s'évanouit. Le lion, étonné de voir disparaître cet homme, craignit un piège et décampa, la queue entre les jambes. De son côté, l'homme étant revenu à lui, montra aussi les talons et courut vers les charriots. Les Boshimes chassent le lion et lui font lâcher sa proie en poussant des cris et en battant des peaux de bœufs avec des bâtons.

Pour regagner le kraal de l'Africain, la caravane avait pris son chemin à l'est, et s'était dirigée entre le pays des Bechnanas et le territoire des Namaquas. L'inspiration ne fut pas heureuse. Des plaines de sable occupaient cette zone, et M. Moffat se vit au moment d'abandonner son chariot. Point d'étangs, point de sources. Pour étancher une soif ardente, à peine trouvait-on quelques melons d'eau, amers comme du fiel. L'attitude des voyageurs était sombre et désespérée : ils étaient exténués et à demi morts quand ils atteignirent les bords d'une rivière où coulait un peu d'eau. Ce fut un étrange spectacle. Tout ces hommes se précipitèrent du haut des berges escarpées, au risque de se briser la tête, de se déchirer les vêtements ; c'était une impulsion si irrésistible que l'attelage des bœufs la partagea, et qu'on eut toutes les peines du monde à empêcher ces animaux de se jeter du haut de l'escarpement dans le lit de la rivière. Heureusement l'eau était tiède ; sans cela elle eût pu être fatale à ces gosiers altérés. On a vu des nègres expirer ainsi, au moment où ils étanchaient leur soif après une longue privation ; la fraîcheur de l'eau pénétrant des organes brûlés et calcinés, occasionnait une réaction mortelle. Cette épreuve fut la dernière de ce voyage, le lendemain M. Moffat rentra au kraal, qu'il trouva dans le plus triste état, par suite de la sécheresse.

Le missionnaire fit encore d'autres excursions dans le pays des Namaquas ; mais, de son aveu même, elles n'étaient guère fructueuses. Les succès ne répondaient ni à ses efforts ni à ses sacrifices. Il est impossible de lire sans en être touché le passage où il raconte sa vie au milieu de ces peuplades. Chaque jour n'apportait pas son pain, et plus d'une fois il fut obligé de supporter des jeûnes très-rigoureux. Il avait alors soin de soutenir son estomac par une ceinture qu'il resserrait de plus en plus. Souvent il n'avait qu'un peu de lait frais ou caillé pour ses repas, et quand la chasse ne fournissait pas quelque gibier, il revenait à la mission comme il en était parti, prenait sa Bible et faisait la prière. Il ne demandait jamais rien ; mais de temps en temps un ami inconnu déposait dans sa hutte une pièce de venaison. Titus entre autres ne revenait jamais de la chasse sans apporter quelque chose à son pasteur. Ce sonci ne fut pas le plus grand ; la garde-robe de M. Moffat offrait un coup d'œil déplorable. On lui avait remis à Londres un trousseau complet ; mais ces habits, coupés à la mode, furent bientôt trop étroits pour un jeune homme qui n'était pas encore, au moment du départ, complètement développé. Aussi ses vêtements tombèrent-ils en pièces. Il n'y avait près du fleuve Orange ni blanchisseries ni repasseuses. Le vieil négresse qui servait le pasteur se contentait de tremper le linge dans l'eau, et le

mettait ensuite dans un sac. Plus d'une fois M. Moffat changea de chemise en retournant celui qu'il portait. Un jour il voulut préparer une convenablement, et il l'étendit sur un bloc de granit, où il essaya de la lisser, en la frottant avec vigueur. Le résultat de cette expérience fut de cribler le linge de trous ; il eut une chemise à jour.

(La suite à un prochain numéro.)

Théâtre-Royal-Français.
Jeudi 15 février.
PAR EXTRAORDINAIRE ET A LA DEMANDE GÉNÉRALE.
Places fixes, disponibles, entrées de faveur généralement supprimées.
La huitième représentation de :
LA REINE DE CHYPRE,
grand opéra en cinq actes.
On commencera à six heures et demie.
Samedi 17. **ROBERT-LE-DIABLE.**
Musique de Meyerbeer, paroles de M. Scribe.

NONOINDISE
A VENDRE
un beau et bon COUPÉ de ville et de voyage.
S'adresser chez Ritzenthaler, Bleyenburg, à La Haye.
Transit du métal belge.
M. JACOBOWITZ,
PELLETIER DES S. M. LA REINE
PAYS-BAS.
Poelen, n° 435.

A l'honneur d'annoncer qu'il vient d'arriver en cette résidence assortiment de tout ce qu'il y a de plus nouveau et précieux en parfumerie assistant en FOURURES dans tous les genres, pour DOUBLURES et BORDURES, des BOAS, MANCHONS, PÉLERINES des camails et tout ce qui est à même de pouvoir vendre à des prix fort modérés. Au même magasin se trouve, un choix exquis de BRODERIES CANAPÉES, CHAISES, COUSSINS, cordons de sonnettes, brochettes, des écrans, pantouffles, etc., le tout se vend à des prix extrêmement bas.

Chez TRABLIT & Co, rue J.-J. Rousseau, 21 à Paris.
PARFUMERIE ANGLAISE.
Eau et Poudre Balsamique du docteur JACKSON, pour parfumer l'haleine, prévenir et guérir les maux de dents. Prix : 3 f. Poudre, 2 f.
Eau des Princes du docteur BAROLAY, extrait concentré de parfums rares et indigènes. Prix 2 f.
Eau de Cologne de S. M. Victoria, extrait concentré pour la toilette du soir. Prix : 1 f. 50 c.
Elixir Odontalgique du docteur F. Burdett, pour guérir les maux de dents. Prix : 2 f.
Poudre dentifrice du docteur Burdett. La boîte 1 f.
Crème cold-cream de Wilson, pour nettoyer et blanchir la peau, douce et douce au toucher. Prix : 2 f.
Pommade de Perkins et du baron Dupuytren, pour faire croître les cheveux. Prix : 2 f. avec un brochure.
Pharmacie spéciale.
Kaïffa d'Orient, nouveau chocolat analeptique pour les déjeunés et élever les enfants. Prix : 4 f. pour 42 tasses.
Pommade anti-ophthalmique pour guérir les maladies des yeux et paupières. Prix : 3 f.
Rob de Boyveau-Laffeur, pour guérir les maladies secrètes, les gonorrhées anciennes ; approuvé par le gouvernement. Prix : 7 f. 50 c. la grande bouteille, avec le traité des maladies.
Elixir du docteur Barry, liqueur de table stomacale et cordiale, vetée des cours d'Angleterre et d'Allemagne. Prix : 3 f. 50 c.
Capsules au Copahu de Human, breveté du roi, pour guérir les gonorrhées en quelques jours. Prix : 3 f.
Toute demande de 25 fr. et au-dessus, sera reçue franco par les commissionnaires. MM. les commissionnaires ne jouiront de la franchise de port que de leur remise de 25 p. c. que s'ils font des demandes de 100 f. et au-dessus, et envoient directement à M. Trablit, rue J.-J. Rousseau, 21.

Cours des Fonds Publics.
Bourse d'Amsterdam du 12 Février.

	10 1/2%	10 1/4%	10 1/8%
Dette active	100	100	100
Bifé d to	55	55	55
Dito des Indes	5	5	5
Syndicat	95	94	94
Dito	3	3	3
Société de Commerce	140	140	140
Dito nouvelle	4	4	4
Emprunt de 1836	4	4	4
Chemins de fer du Rhin	96	96	96
Dito de Harlem	74	74	74
Dito de Rotterdam	74	74	74
Act. du lac de Harlem	5	5	5
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	108	108	108
Dito dito 1828 & 1829	106	106	106
Inscript. au Grand Livre	6	6	6
Certificats au dito	75	75	75
Dito inscriptions 1831 & 1832	88	88	88
Emprunt de 1840	91	91	91
Id. chez 1840 et Comp.	90	90	90
Passive	5	5	5
Dette différée à Paris	7	7	7
Espagne	21	21	21
Autriche	5	5	5
Angleterre	3	3	3
France	3	3	3
Pologne	3	3	3
Bresil	5	5	5
Portugal	47	47	47

Bourse d'Anvers du 12 Février.
Métalliques, 5 % 106. — Naples, 5 % 106. — Ardennes, 5 % 21.
Dette différée ancien, — Passive, 5 % 7.
Cours après la Bourse (2 heures). Ardennes, 20. — Primes 4.
Bourse de Londres du 10 Février.
3 % Consol. 97 1/2. — 2 1/2 % Holl. 55 1/2. — 5 % 101 1/2. — 5 % Emp. — Esp. 5 % 23 1/2. — Id. 3 % 2. — Port. 5 % 47.
Bourse de Vienne du 5 Février.
Métalliques, 5 % 111. — Dito, 4 % 101. — Dito, 3 % 77.
de 1834 148. — Actions de la Banque 1684.
LA HAYE, chez Leopold Loebenberg, Laga Me...
Dépôt-général à Amsterdam chez M. Schouw...
Newsteeg; et à Rotterdam, chez S. van Ryn-Snoza...